

# COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

Département des Alpes-Maritimes - 06



## PLAN LOCAL D'URBANISME

### 5a

#### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES POUR SENTIERS PEDESTRES, EQUIPEMENTS ET VOIRIE

Délibération du Conseil Municipal :	26 mai 2011
Arrêté le :	21 septembre 2016
Enquête publique :	Du 13 février au 17 mars 2017
Approuvé le :	27 juin 2017

Modifications	Mises à jour
Modification n°1 – Approuvée le :	01 Mars 2019
Modification n°2 – Approuvée le :	26 février 2020
Modification n°3 – Approuvée le :	5 octobre 2022
Modification n°4 – Approuvée le :	5 octobre 2022

# Liste des emplacements réservés pour sentiers pédestres, équipements et voirie

## Rappel du Code de l'Urbanisme – Article L.151-41

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués : 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ; 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ; [...] »

## Liste des emplacements réservés pour cheminements piétons

NUMERO	DENOMINATION DES CHEMINS	BENEFICIAIRE	LONGUEUR	LARGEUR DE PLATEFORME
SP 1	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier des Redounets	Commune	~ 591 m	2 m
SP 2	Aménagement d'un cheminement piéton - Chemin des Genêts	Commune	~ 267 m	2 m
SP 3	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartiers du Pré Bouquet/Le Plan	Commune	~ 887 m	2 m
SP 4	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier de Chautard	Commune	~ 114 m	2 m
SP 5	Aménagement d'un cheminement piéton - Les Balcons de Saint-Cézaire	Commune	~ 478 m	2 m
SP 6	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier du Courbon/Valmoura	Commune	~ 775 m	2 m
SP 7	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier du Pré d'en Peirou	Commune	~ 270 m	2 m
SP 8	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier de la Condamine	Commune	~ 73 m	2 m
SP 9	Aménagement d'un cheminement piéton - Quartier de la Condamine	Commune	~ 98 m	2 m
SP 11	Aménagement d'un cheminement piéton - ZAE des Hauts de Grasse	Commune	~ 35 m	2 m
SP 12	Aménagement d'un cheminement piéton - ZAE des Hauts de Grasse	Commune	~ 60 m	2 m

## Liste des emplacements réservés pour équipements de superstructures

n°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER I	Extension des stations de stérilisation des eaux	Régie de l'eau de la Communauté de communes des Terres de Siagne	~ 2 380 m <sup>2</sup>
ER III	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de collecte des déchets (ordures ménagères) Parcelles D 1428, 1488, 1489, 1490 et 1491	Commune	~ 2 895 m <sup>2</sup>

## Liste des emplacements réservés pour aménagement de voirie

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	LONGUEUR/ SUPERFICIE	LARGEUR DE PLATEFORME
ER D1	Aménagement de la RD 105	Département	~ 4 466 m	6 m
ER D2	Aménagement de la RD 613 à 8 m de plateforme entre le RD 5 et le chemin de Cabris puis à 12 m de plateforme entre le chemin de Cabris et la RD 13 et d'un giratoire au carrefour de la RD 613 et de la RD5	Département	~ 2 588 m	
ER D3	Aménagement de la RD	Département	~ 4 516 m	5 à 10 m
ER D4	Aménagement de la RD	Département	~ 4 330 m	13 à 12 m
ER D5	Aménagement de la RD 2562	Département	~ 700 m	12 m
ER C1	Aménagement du chemin de Santon de Pré Bouquet	Commune	~ 642 m	6 m
ER C2	Aménagement de l'Ancien Chemin de Cabris	Commune	~ 522 m	6 m
ER C3	Aménagement du chemin de la Stèle	Commune	~ 1 053 m	6 m
ER C4	Aménagement du chemin du Plan des Grottes	Commune	~ 607 m	6 m
ER C5	Aménagement du chemin de Chautard	Commune	~ 576 m	6 m
ER C6	Aménagement du chemin du Puits d'Eima	Commune	~ 929 m	6 m
ER C7	Aménagement du chemin de la Combe de Gari	Commune	~ 436 m	6 m
ER C8	Aménagement du chemin du Petit Puits	Commune	~ 942 m	6 m
ER C9	Aménagement du chemin des Redonnets	Commune	~ 302 m	6 m
ER C10	Aménagement du chemin des Puits - Déviation pour les poids-lourds	Commune	~ 811 m	8 m
ER C12	Aménagement de l'ancien chemin de Cabris	Commune	~ 413 m	11 m
ER C13	Création d'une voie de desserte à sens unique - zone d'activités des Hauts de Grasse	Commune	~ 145 m	3.5 m
ER C14	Création d'un giratoire au carrefour de la RD13 et de la desserte interne du site Riviera	Commune	~ 700 m <sup>2</sup>	